

ARRETE MUNICIPAL ALLEE SANTIANO N° 230119AR008

Le Maire de la Commune d'Ostwald,

VU l'article 3, titre XI de la loi des 16 et 24 Août 1790 sur l'organisation judiciaire ;

VU la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale;

VU les dispositions du Code de la Route;

VU le C.G.C.T.;

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de réglementer l'accès des véhicules Allée Santiano;

CONSIDERANT que le stationnement des riverains de l'ilot G est concentré dans un parking silo prévu à cet effet;

CONSIDERANT la nécessité d'apaiser la circulation Allée Santiano ;

arrête:

Article 1er: Les règles de circulation des véhicules sur le territoire de la ville d'Ostwald sont modifiées comme suit :

Article 2 : Une borne rétractable gérée par le SIRAC est installée Allée Santiano, à son intersection formée avec l'Allée du Foehn. Cette borne, est équipée de feux rouges clignotants, d'une caméra et d'un interphone.

Article 3: La borne automatique, est abaissée de 06H30 à 09H00 du lundi au samedi inclus. Le dimanche et les jours fériés elle restera fermée. Tout accès en dehors des horaires d'ouverture, fera l'objet d'une demande auprès de la Mairie d'Ostwald.

Article 4: La signalisation réglementaire, sera mise en place par le service compétent de l'Eurométropole.

Article 5 : Monsieur le Brigadier-Chef, commandant le Poste de Police Nationale d'Ostwald et Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale d'Ostwald sont chargés d'assurer, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté.

Article 6: Transmis à:

- M. le Sous-Préfet chargé de Mission, chargé de l'Arrondissement de Strasbourg-Campagne;
- M. LAUGEL S.I.R.A.C. ;
- M. le Brigadier-Chef, commandant le Poste de Police Nationale d'Ostwald;
- M. Mme les Responsables des services techniques et communication de la Ville d'Ostwald;

- M. le Chef de Poste de la Police Municipale d'Ostwald.

Pour ampliation.

le Maire,

signé Jean-Marie BEUTEL

Fait à OSTWALD, le 23.01.2019.

le Maire, Jean-Marie BEUTEL

3, rue Albert Gérig - CS 20114 - 67541 OSTWALD Cedex